

La Croix-Rouge et la Jeunesse

Autor(en): **Herzog, M. J.-L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **33 (1925)**

Heft 8

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973929>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de la Ligue des Croix-Rouges, une « Croix-Rouge de la Jeunesse » a pu être fondée. M. Merz, Burgdorf, informe l'assemblée que dans l'Emmenthal aussi on cherche à intéresser la jeunesse des écoles aux idées généreuses de la Croix-Rouge, et à développer ainsi chez les enfants les sentiments d'entraide nationale et internationale. M. le ministre Dinichert, membre de la Direction et M. le Dr Buman, Fribourg, tout en étant très sympathiques aux idées présentées par MM. Herzog et Guyot, estiment que ces questions doivent être mûrement étudiées. Ils invitent l'assemblée à la prudence, et rappellent les devoirs primordiaux de la Croix-Rouge — tels qu'ils sont issus de la Convention de 1864 — et qui comportent l'assistance aux blessés et aux malades pendant la guerre. Il est peut-être hasardé de vouloir englober et enrôler sous le drapeau de la Croix-Rouge une foule d'organisations qui pourront prospérer même si elles ne sont pas canalisées sous le patronage d'une œuvre dont le but essentiel et nettement défini par les conventions internationales, concerne les blessés militaires.

Les thèses présentées par M. Herzog sont prises en considération, puis l'assemblée est levée. Les délégués se rendent à la salle où les attend un excellent banquet servi par d'accortes samaritaines. Le Dr Miéville qui, avec M. Herzog, a été le grand organisateur de la réunion de St-Imier, assume les fonctions de major de table. Il remplit ces fonctions avec une bonhomie enjouée qui provoque à plusieurs reprises l'hilarité de tous les participants.

Puis, sous un ciel lourd, les poches bourrées de boîtes de chocolats, de paquets de cigarettes, de flacons de « Maggi pour corser les potages », de cartes postales illustrées offertes par la grande fabrique des Longines, cadeaux libéralement

remis à chacun par d'aimables jeunes filles, les délégués qui ont su apprécier le repas copieux, les vins d'honneur, et les présents, prennent le chemin du Mont-Soleil dont le nom — pour une fois — a menti!

Dr M^l.

La Croix-Rouge et la Jeunesse

Extraits du travail présenté par
M. J.-L. Herzog à l'Assemblée générale de
la Croix-Rouge suisse, à St-Imier

1. Ce que la Croix-Rouge peut faire pour la jeunesse.

Nous avons à distinguer entre la Croix-Rouge telle qu'elle est issue du « Souvenir de Solférino » et telle qu'elle a dû se montrer dans les guerres subséquentes à sa fondation, d'une part, et la Croix-Rouge actuelle, d'autre part.

Autrefois, institution tournée essentiellement vers le secourisme des soldats blessés, puis des populations atteintes par le fléau des batailles, la jeunesse ne l'intéressait pas à un titre particulier. Toutes les victimes de la guerre lui étaient également chères et, pour toutes, elle agissait en utile et bienfaisante institution de secours.

Lors de la grande et néfaste mêlée européenne de 1914 à 1918, elle a fait tout ce qu'elle a pu en faveur de la jeunesse des pays occupés, et a sauvé des milliers et des myriades d'enfants; elle était dans son rôle et fidèle à son statut.

Mais depuis 1918, la Croix-Rouge n'est plus seulement une société de secours aux victimes de la guerre. Elle a ajouté à son programme les *œuvres de paix*, et — qu'il me soit permis de le dire — je crois que c'est maintenant là la plus utile raison d'être de notre Croix-Rouge suisse. Nous voulons espérer même, contre toutes les apparences contraires, que l'humanité en

a assez du stupide jeu des batailles et que désormais on ne tuera plus de 8 millions de nos semblables, et qu'on n'estropiera plus 5 autres millions pour des questions économiques telles que puits de pétrole ou mines de charbon. Nous sommes pleinement d'accord avec ceux qui crient : « Plus de guerre ! guerre à la guerre ! »

Mais pour autant la Croix-Rouge n'a pas à disparaître car, si la guerre passe, hélas ! les misères humaines ne passent pas, et les catastrophes physiques, les tremblements de terre, les cataclysmes terrestres ou maritimes, d'une part, les épidémies et maladies, d'autre part, lui offrent encore un vaste champ d'action. La tuberculose, le cancer, la malaria, la grippe ont fait et font encore plus de ravages que les canons et les gaz asphyxiants.

Mais ce disant, je parle à des convaincus, et tous, délégués de nos sections vous avez accepté le programme de paix instauré depuis 1918, tous vous êtes décidés à réaliser tous les progrès possibles dans ce domaine spécial de la lutte contre les fléaux dévastateurs.

Que vient faire la jeunesse là-dedans ?

La jeunesse, ai-je besoin de rappeler une vérité si évidente ? la jeunesse c'est l'espérance de demain. Nous, nous vieillissons et bientôt notre place sera libre. L'enfant d'aujourd'hui prendra notre place et à son tour aura son sillon à tracer dans les annales humaines. Or, l'enfant doit être instruit de ses tâches futures. Le savoir n'est pas une génération spontanée dans le cerveau de l'individu : c'est la lente et parfois pénible construction d'un édifice auquel chaque jour apporte de nouveaux matériaux. L'enfant, le jeune homme, sont des êtres réceptifs, une pâte que l'on modèle, un vase précieux que l'on remplit.

Et ils le savent bien, non seulement les éducateurs qui apprennent à nos enfants l'arithmétique ou l'orthographe, mais aussi

tous ceux qui prétendent recruter les bataillons de leurs organisations politiques ou sportives.

Voyez les sociétés de gymnastique. En connaissez-vous beaucoup qui n'aient aussi une section de pupilles qu'on entraîne pour en faire ensuite de bons gymnastes. Une fanfare aura son école d'élèves. Les communistes, au point de vue politique, ont admirablement su — à leur point de vue et c'est fâcheux pour l'ordre public — envoûter les jeunes gens soumis à leur influence, et ce sont ces jeunes qui descendent dans la rue pour fomenter les troubles et les émeutes avec un mépris de leur vie et de celle d'autrui qui nous épouvante.

D'un autre côté, les diverses églises instruisent leurs catéchumènes et s'efforcent de recruter en eux des fidèles qui maintiendront le drapeau et la doctrine de leurs pères et de leurs mères.

Tout cela est normal, puisque, ainsi que nous le disions, la jeunesse doit former la société et les sociétés de l'avenir.

Et voici que l'on viendrait nous dire : La Croix-Rouge n'a pas à se préoccuper de la jeunesse... Oui, quand un enfant s'est cassé la jambe en tombant d'un arbre, il nous intéresse nous, samaritains, parce qu'il y a un joli pansement provisoire à faire ; il nous intéresse, nous médecins, parce qu'il y a une fracture à réduire. Oui, quand dans des régates, un bateau a tourné, les jeunes gens à demi-noyés nous intéressent parce qu'on peut tenter sur eux la respiration artificielle, avec ou sans appareils perfectionnés. Mais ce qu'ils pensent de l'humanité, des grands devoirs de la bienfaisance vis-à-vis de toutes les souffrances, cela nous est indifférent. A d'autres le soin de former ces caractères, ces âmes. Nous, Croix-Rouge, nous sommes un organe administratif, entretenant quelques hôpitaux, quel-

ques écoles de gardes-malades, envoyant à l'occasion une colonne de secours sur un point de la terre particulièrement éprouvé. Mais nous mettre nous-mêmes à éduquer à ce point de vue spécial les jeunes de notre pays, nous n'y pensons pas.

Sans doute, pour les besoins de ma cause, je force les lignes de mon tableau et j'ai l'air d'ignorer que parmi les membres de la Croix-Rouge, il y a d'excellents éducateurs, prenant leur tâche très à cœur et exerçant une influence très réelle sur la jeunesse de leur pays. On ne niera toutefois pas que, jusqu'à ce jour, toutes les fois qu'il a été question de s'intéresser officiellement à la jeunesse, comme Croix-Rouge suisse, le sujet a été renvoyé et que l'on peut dire sans exagération que si l'on veut faire quelque chose pour elle, tout est à commencer.

Et ceci nous ramène à notre question de tout à l'heure: Qu'est-ce que la Croix-Rouge peut faire pour la jeunesse?

1. Elle peut, elle doit se faire connaître à elle. La Croix-Rouge est beaucoup trop peu connue et appréciée en Suisse. Il faut l'avouer et l'avouer franchement. J'ouvre le rapport qui vient d'être discuté et approuvé. A la page 66 je trouve le résumé statistique des sections. Cinq sections sur 56, soit une sur onze, n'ont pas envoyé de rapport... Vivent-elles encore?

Le total des membres de la Croix-Rouge s'élève à 78 853. Si nous admettons comme chiffre de la population de la Suisse 3 800 000 habitants, nous constatons qu'il y a 2,07 habitants sur 100 qui adhèrent à la plus importante, à la plus généreuse, à la plus utile de nos institutions nationales. Je n'ai pas sous les yeux les statistiques étrangères, mais sans crainte d'être démenti, j'affirme que nous, Suisse, patrie des Dunant, des Moynier, et des Ador, berceau de la Croix-Rouge et siège du Comité universel, nous

ne sommes pas à la hauteur voulue et nous ne sommes pas fiers de notre rang. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que nous n'avons pas encore su gagner la jeunesse... parce que celle-ci nous ignore... parce que nous n'avons pas encore essayé de l'instruire des buts humanitaires et philanthropiques de notre organisation.

Ce qui n'a pas été fait, il faut le faire.

Comment? Mais, mesdames et messieurs, en prenant contact avec la jeunesse, en nous intéressant à elle et en lui apportant l'enseignement de vérités qui lui seront plus utiles que de savoir que Charlemagne a été couronné le jour de Noël 800 par le pape Léon III, ou même que le carré de l'hypothénuse est égal à la somme des carrés élevés sur les deux autres côtés du triangle.

Je ne connais pas beaucoup de manuels scolaires, mais dans les anthologies littéraires qui servent de livres de lecture à nos écoliers, a-t-on fait une place à la Croix-Rouge? Ici ou là peut-être, mais certainement pas d'une manière générale. Or, c'est à l'école avant tout que l'enfant doit apprendre, et notre première conquête doit être celle du corps enseignant. Je sais que nous avons dans son sein de chauds adhérents, mais nous y avons aussi des adversaires qu'il faut convaincre.

2. La Croix-Rouge peut en second lieu faire quelque chose pour la jeunesse en la considérant non comme une quantité et une qualité négligeables, mais en la groupant à son service.

Je m'explique. Il n'y a pas très longtemps qu'un très estimable monsieur me disait: *La jeunesse, c'est des gosses, et il faut laisser les gosses à leurs jeux.*

Oh! que voilà un argument admirable d'immobilisme!

D'abord si les enfants sont des *gosses*, ils n'en sont pas moins intéressants pour

autant, car — ne l'oublions jamais — ce sont ces gosses de maintenant qui seront les hommes de demain. Ignorez-vous l'adage tiré du « Juvenal » : « Maxima debetur puero reverentia » « le plus grand respect est dû à l'enfant », non seulement ce qui concerne sa candide innocence, mais aussi à cause de la valeur physique et morales latentes qu'il représente. Alors quoi? vous voyez tout autour de vous des gens d'une mentalité plus ou moins douteuse embriquer ces gosses, les jeter dans le moule de leurs déformations, en faire — au sortir du berceau — des petits anarchistes, des petits crevés, des petits foot-ballers, et quand l'occasion s'offre d'en faire des humanitaires, des secouristes, des hommes au cœur généreux et à l'âme accessible aux peines du prochain, vous tournez le dos en disant: « Ce sont des gosses qu'il faut laisser à leurs jeux ».

A quoi, nous les amis de la jeunesse, qui sous nos cheveux de 50 ans sentons battre un cœur de 18, nous disons avec toute l'énergie de notre foi en la jeunesse et en l'avenir: « Ces enfants, il faut leur enseigner des jeux qui soient en même temps des leçons de choses. Assez longtemps on a joué aux soldats de plomb et à la guerre, assez longtemps on a formé au village deux camps qui, à l'orée du bois voisin menaient à grands cris la petite guerre d'où l'on revenait les habits déchirés et le nez en sang. Apprenons-leur un nouveau jeu: Montrons-leur comment on fait le bien à son prochain, comment on panse un camarade blessé, comment on transporte ceux que leurs infirmités empêchent de marcher, comment on pratique l'entraide »....

... Je lis avec plaisir le dernier alinéa du rapport de la Section de Genève:

Section cadette, Croix-Rouge de la jeunesse. Un nouveau progrès a été obtenu par l'organisation d'un bureau spécial pour

cette nouvelle activité qui consiste à former des groupes de Croix-Rouge de la jeunesse dans les écoles primaires, et à établir un service actif de correspondance interscolaire. Plus de cent classes primaires de Genève correspondent actuellement avec des enfants des écoles d'Amérique, de Belgique, de Pologne, etc. Un arrangement a été conclu avec le journal « l'Écolier romand » pour une publication régulière de tout ce qui concerne l'activité de la Croix-Rouge de la jeunesse. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge a puissamment aidé pour l'organisation de cette section de jeunesse. Les autorités scolaires sont très favorables et reconnaissent l'importance de ce mouvement au point de vue éducatif et moral.

Ces lignes démontrent avec une retentissante évidence qu'on peut associer des jeunes à notre œuvre d'une manière intelligente...

3. Nous devons certainement mentionner ici, ne serait-ce qu'incidemment, la Déclaration de Genève des Droits de l'Enfant, la charte nouvelle solennellement promulguée l'année 1923 et entérinée dans les archives de la République genevoise le 28 février 1924. Trente-six nations formant l'Union internationale de secours aux enfants ont déclaré alors ces droits sacrés de l'enfance. Nul n'ignore les rapports étroits qui unissent la Ligue de secours aux enfants à la Croix-Rouge. Nous sommes donc en droit de dire que cette cause est aussi un peu et même beaucoup la nôtre, et que nous avons à travailler dans le sens des cinq articles de ce code. Ceux-ci sont courts, et mieux que beaucoup de paroles, ils montreront ce que la Croix-Rouge peut faire pour l'enfance:

Déclaration des droits de l'enfant.

Préambule: Par la présente Déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève, les hommes et les femmes de

toutes les nations, reconnaissant que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirment leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité et de croyance.

Article premier. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.

Art. 2. L'enfant qui a faim doit être nourri; l'enfant malade doit être soigné; l'enfant arriéré doit être encouragé; l'enfant dévoyé doit être ramené; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.

Art. 3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.

Art. 4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre toute exploitation.

Art. 5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mises au service de ses frères.

* * *

Ainsi, pour résumer en peu de mots notre première partie, nous affirmons: 1. Que la Croix-Rouge, ses principes, ses moyens d'actions doivent faire partie de l'enseignement scolaire et populaire de la jeunesse afin d'orienter les esprits dès les jeunes années vers les questions humanitaires qui sont à la base de la Croix-Rouge. Elle devra notamment être représentée non seulement comme l'ambulancière des champs de batailles, mais comme l'organisation centrale et active contre tous les fléaux dévastateurs de la race humaine.

2. Que la Croix-Rouge a tout intérêt à grouper d'une manière judicieuse et intelligente les jeunes forces aptes à se mettre à son service, leur donner une instruction appropriée à leur âge et les faire travailler pour la bonne cause.

3. Que la Croix-Rouge doit répandre dans notre peuple les principes formulés

dans les Droits de l'Enfant et veiller à la mise en pratique constante des cinq articles de la Charte de Genève.

(La suite au prochain numéro.)

Vergeßt am 1. August die Schwerhörigen und Taubstummen nicht!

Abgeordnetenversammlung des Schweiz. Samariterbundes 14. Juni 1925 in St. Gallen.

Herr Dr. Sijber hat in der letzten Nummer der Zeitschrift „Das Rote Kreuz“ über den allgemeinen Verlauf der Tagung berichtet. Wir danken ihm dafür herzlich und lassen hier einen gedrängten Bericht über die Verhandlungen folgen:

Den Vorsitz führt Zentralpräsident Bieli, der die Versammlung in einem fernigen Begrüßungswort willkommen heißt. Er schließt seine Ansprache mit den Worten: „Vor der Gewalt der wahren Nächstenliebe brechen sich die Gegensätze, und wenn es noch ein Gebiet gibt, auf dem sie sich veröhnen, so ist es das Gebiet des Samaritergedankens, der im Roten Kreuz verankert ist.“

Zur Eröffnung der Verhandlungen teilt der Präsident mit, daß der Zentralvorstand beschlossen hat, zugunsten der Laminengeschädigten von Bosco eine freiwillige Sammlung durchzuführen.

Sie ergab mit einer kleinen Aufrundung aus der Zentralkasse den schönen Betrag von Fr. 400 und ist inzwischen durch den Gemeindepäsidenten von Bosco mit folgender Zuschrift verdankt worden: „Im Namen der Laminengeschädigten unserer Gemeinde verdanke ich herzlich Ihre edle Spende von Fr. 400 als freiwilligen Beitrag zum Wieder-